



RAPPORT RSE 2023



Capital Partenaires



SOMMAIRE

1 PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL PARTENAIRES p.3

2 L'ESG DANS LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DE SGCP p.5

3 ORGANISATION ET GOUVERNANCE RSE p.8

4 INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT p.9

PRÉ-INVESTISSEMENT p.12

PÉRIODE DE DÉTENTION : ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI p.13

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL ET COLLABORATION AVEC L'ÉCOSYSTÈME DU CAPITAL INVESTISSEMENT p.13

5 PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 p.14

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT p.14

FAITS MARQUANTS 2023 p.15

6 LES CHIFFRES CLÉS 2023 p.17

LES CHIFFRES CLÉS 2023 DE L'ÉQUIPE SGCP p.17

LES CHIFFRES ESG 2023 CLÉS DE NOTRE PORTEFEUILLE p.19

7 LES PRINCIPAUX OBJECTIFS RSE DE SGCP POUR LES ANNÉES 2024/2025 p.24

1

PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL PARTENAIRES

Société Générale Capital Partenaires (SGCP), société d'investissement multi-sectoriels filiale à 100 % du groupe Société Générale est un acteur du Capital-Investissement, avec une **centaine de participations en portefeuille** représentant **850 millions d'euros sous gestion**.

SGCP intervient en fonds propres ou quasi-fonds propres dans des **PME et ETI françaises**, avec des prises de participation minoritaires allant de 1 à 35 millions d'euros pour 150 à 200 millions d'euros investis par an.

Avec une stratégie d'investissement qui s'inscrit dans la durée – un objectif de sortie recherché à 5/7 ans et une capacité à réinvestir tout au long de la vie de la participation – SGCP a vocation à soutenir la transmission et le développement de PME et ETI en France.

SGCP dispose de l'appui d'un groupe bancaire de premier plan de par son réseau international, une forte implantation locale, et une expertise dans les domaines du conseil, de l'investissement et du financement.

Au-delà des chiffres, SGCP, c'est une équipe de **38 collaborateurs** localisés à Paris et dans les principales places régionales (Lille, Rennes, Bordeaux, Marseille, Lyon, Strasbourg), experts dans leur métier et passionnés de belles histoires entrepreneuriales. SGCP est au cœur d'un réseau d'entrepreneurs talentueux et innovants.

Des entrepreneurs inspirés et inspirants qui, à travers leurs parcours et leurs engagements, nous animent chaque jour.



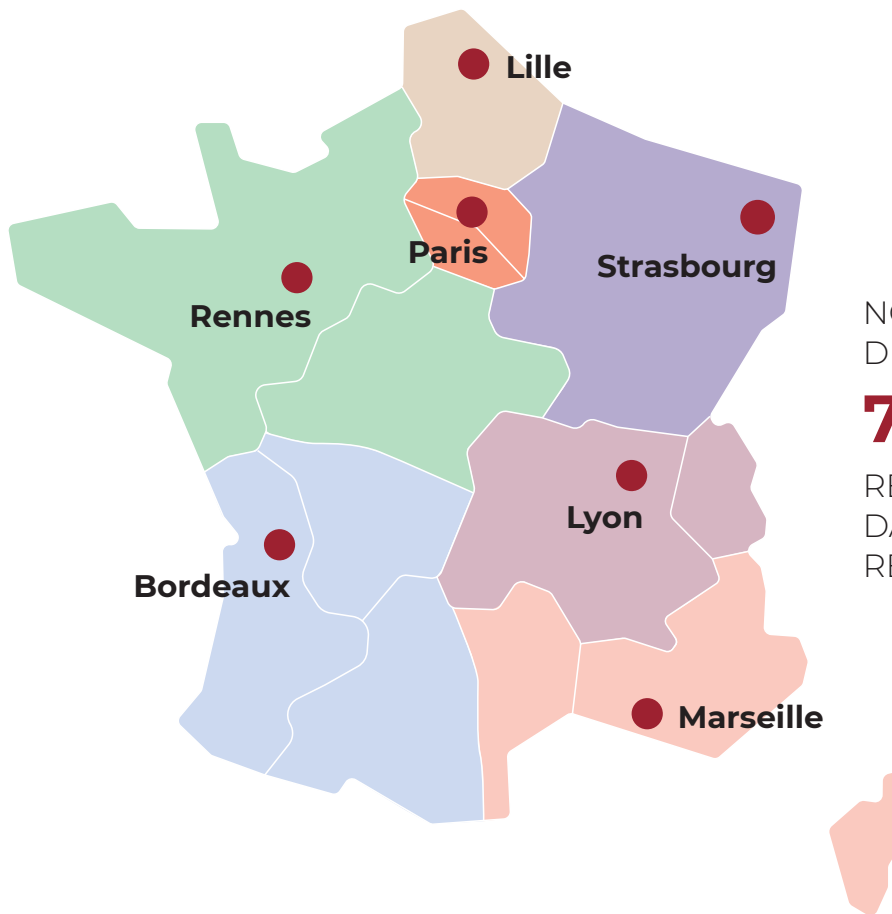
SGCP c'est :

38 collaborateurs

Une centaine de participations en portefeuille représentant

850 millions d'euros sous gestion.





NOTRE ÉQUIPE
DISPOSE DE

7 BUREAUX,

RÉPARTIS
DANS PLUSIEURS
RÉGIONS FRANÇAISES

NOS VALEURS SONT AU CŒUR DE LA VISION D'INVESTISSEUR QUE SGCP MET EN ACTION AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DE L'ÉCONOMIE RÉELLE

ESPRIT D'ÉQUIPE

En tant qu'investisseurs, notre rôle consiste à être un partenaire responsable, de confiance et agile. En équipe, nous répondons aux besoins des entrepreneurs par un esprit de service nourri de la diversité des expertises et connaissances de chacun. Nous travaillons avec les entreprises comme nous le faisons entre nous : dans l'écoute et la bienveillance, dans les succès comme dans les difficultés.

INNOVATION

Fidèles à notre esprit entrepreneurial, nous nous ouvrons collectivement aux transformations de notre environnement. En qualité d'actionnaires, nous accompagnons les dirigeants d'entreprise dans leur démarche d'ouverture aux évolutions de leur secteur ou de la société qui se passent autour d'eux. Il peut s'agir de s'intéresser aux opportunités ou menaces que représentent les innovations technologiques, tout en cultivant le partage, l'expérimentation et le raisonnement en rupture.

RESPONSABILITÉ

En tant qu'investisseurs, nous contribuons au développement économique, social et environnemental durable des économies dans lesquelles nous travaillons. Nous voulons aider les entrepreneurs à réaliser leurs projets tout en étant attentifs aux risques pour leur entreprise. Notre responsabilité et notre éthique consistent à servir les entreprises dont nous sommes actionnaires, en préservant l'intérêt sur le long terme de l'ensemble des parties prenantes. Notre responsabilité s'exprime aussi à travers le courage d'assumer nos actes et décisions et d'exprimer avec transparence nos opinions. C'est enfin attacher autant d'importance à la façon d'atteindre les résultats qu'aux résultats eux-mêmes.

ENGAGEMENT

Cette valeur s'entend aussi bien sur le plan relationnel, dans le prolongement de nos échanges, que géographique, au cœur des réalités régionales. Elle se traduit par les contacts fréquents qu'entretiennent les Directeurs de Participations avec les dirigeants d'entreprises, afin d'en suivre régulièrement le développement.



2

L'ESG DANS LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DE SGCP

UNE CONSTANTE DANS LA LIGNÉE DE LA RAISON D'ÊTRE DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Guidé par la volonté de s'engager durablement auprès d'entrepreneurs pour bâtir, à leurs côtés, un futur responsable, SGCP a à cœur d'accompagner les entreprises dans leur transition vers le développement durable.

UNE CONVICTION

Convaincu que prendre en compte les questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) contribue au développement d'entreprises résilientes et génératrices de valeur à long terme, SGCP s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue pour progresser sur la manière d'intégrer l'ESG dans ses pratiques d'investissement.

L'équipe SGCP comme l'ensemble des autres entités du groupe Société Générale s'applique également à ses opérations internes les meilleures pratiques de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS : CONVENTIONS ET DÉCLARATIONS INTERNATIONALES, PRINCIPES DIRECTEURS SUR LES DROITS HUMAINS ET L'ENVIRONNEMENT

SGCP, comme l'ensemble du groupe Société Générale, agit dans le respect des lois environnementales et sociales, des conventions et traités internationaux applicables en se référant au cadre défini dans les Principes généraux environnementaux et sociaux (E&S) du groupe Société Générale. Ces Principes généraux font notamment référence aux textes suivants :

- **La Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)**, documents de référence du Groupe en matière de risques sociaux et de droits humains :
 - Travail forcé et esclavage - Travail des enfants - Respect des populations autochtones et de leur héritage culturel - Droit à la propriété - Discriminations - Liberté d'association - Santé et protection des personnes - Conditions de travail et rémunérations décentes, protection sociale - Droit au respect de la vie privée.
- **La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992)**, cadre de référence pour identifier les principaux risques liés à l'environnement :
 - Changement climatique
 - Qualité de l'air et pollution atmosphérique
 - Ressources en eau et qualité de l'eau
 - Gestion durable des sols
 - Préservation des ressources naturelles
 - Biodiversité
 - Production et gestion des déchets
- **La Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et l'Accord de Paris sur le climat.**
- **La Convention de l'UNESCO** sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- **Les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)**, cadre regroupant les 17 objectifs à atteindre d'ici 2030 pour répondre aux défis mondiaux tels que la lutte contre la pauvreté, les inégalités, le changement climatique ou la dégradation de l'environnement, avec l'objectif global de construire un avenir meilleur et plus durable pour tous.
- **Les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales**, un instrument complet, validé par les gouvernements, sur la responsabilité des entreprises, et le **Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises** qui donne des conseils aux entreprises pour adopter des pratiques adaptées à leurs activités.
- **Les Principes directeurs des Nations Unies sur les droits de l'Homme**, un ensemble de recommandations à l'intention des États et des entreprises pour prévenir, lutter contre et remédier aux violations des droits humains commises dans le cadre d'activités professionnelles.

(1) Principes-generaux-environnementaux-et-sociaux-de-nos-activites.pdf - <https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/RSE/principes-generaux-environnementaux-sociaux.pdf> (societegenerale.com)

(2) Incluant trois textes présentant la position du Groupe en faveur de la biodiversité, du climat et des droits humains



DES ENGAGEMENTS

Société Générale a été la première banque française cotée à affirmer son engagement en faveur du développement durable en signant **l'Initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP-FI)** en 2001.

En 2003, le Groupe devient signataire du **Pacte Mondial des Nations Unies** qui invite les entreprises à adopter, soutenir et à appliquer un ensemble de valeurs fondamentales dans les domaines des droits de l'Homme, des normes du travail et de l'environnement, ainsi qu'en matière de lutte contre la corruption.



EN 2014

SGCP signe la **Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance de France Invest** qui identifie et formalise les sujets sur lesquels les acteurs du capital investissement ont une influence majeure pour diffuser les meilleures pratiques ESG.

EN 2020

SGCP signe la **Charte Favoriser la parité femmes-hommes dans le Capital Investissement et dans les entreprises de France Invest.**

Composée de 30 engagements, cette Charte définit notamment 3 objectifs quantifiés :

- ▶ Au sein de la société de gestion :
 - atteindre **25 %** de femmes exerçant des responsabilités dans les décisions du comité d'investissement d'ici 2030 et **30 %** d'ici 2035 ;
 - atteindre **40 %** de femmes dans les équipes d'investissement d'ici 2030.
- ▶ Au sein des sociétés en portefeuille de plus de 500 salariés, atteindre **30 %** de femmes dans les instances exécutives d'ici 2030.

EN 2023

SGCP devient signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** institués par les Nations Unies en 2006 et s'engage sur 6 objectifs :

- 1** Prendre en compte les questions ESG dans le processus de décisions en matière d'investissement.
- 2** Prendre en compte les questions ESG dans les politiques et les pratiques d'actionnaires.
- 3** Demander aux sociétés investies de publier des rapports sur leurs pratiques ESG.
- 4** Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs.
- 5** Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité.
- 6** Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI.



SGCP signe la **Charte d'Engagement sur le partage de la valeur de France Invest** avec laquelle SGCP s'engage à :

- ▶ Mettre en œuvre systématiquement, dans un délai de 12 mois à compter de l'investissement, au moins un dispositif parmi l'intéressement, les primes de partage de valeur, ou la participation, pour les entreprises nouvellement soutenues de plus de 11 salariés, lorsque ce n'est pas encore le cas.
- ▶ Promouvoir le dispositif de partage de la plus-value issu de la loi PACTE, et les dispositifs d'actionnariat salarié payants ou gratuits, dans toutes les situations où ces dispositifs sont pertinents.
- ▶ Mesurer chaque année le niveau et la nature de la couverture des participations par un dispositif de partage de la valeur mentionné précédemment, et reporter cette information à France Invest qui publiera des statistiques agrégées.



UNE AMBITION RSE : AGIR POUR LES TRANSFORMATIONS POSITIVES

SGCP a placé la **Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE)** au cœur de sa raison d'être et de sa stratégie, et organise son action autour des **4 axes majeurs**, communs à tous les métiers du groupe Société Générale.

1 ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Agir auprès des entrepreneurs en faveur du climat et de l'environnement en soutenant une transition juste, écologique et inclusive.

2 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Soutenir le développement et la résilience des économies locales en accompagnant les entrepreneurs dans leur transformation positive.

3 ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

Offrir un environnement de travail attractif, inclusif et motivant en veillant à la qualité de la vie au travail, à la diversité et au développement professionnel de ses équipes.

4 ANCRER UNE CULTURE DE RESPONSABILITÉ

Au-delà de la stricte application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, opérer en respectant les plus hauts standards en matière d'intégrité pour instaurer avec ses parties prenantes une relation durable, bâtie sur la confiance.



UNE DÉMARCHE

En tant qu'actionnaire « evergreen » minoritaire actif, SGCP inscrit l'accompagnement des entreprises de son portefeuille dans la durée pour un développement responsable.

Notre démarche ESG s'appuie sur la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance à chaque étape du processus d'investissement en commençant par évaluer la façon dont les entreprises répondent aux principaux enjeux environnementaux et sociaux auxquelles elles doivent faire face. C'est sur cette base que des actions clés d'amélioration sont identifiées et que SGCP accompagne (en complémentarité avec les éventuels autres actionnaires) les entreprises dans leur démarche de progrès.

SGCP collabore avec les dirigeants dans la mise en place d'axes, d'objectifs, de plans d'actions et d'indicateurs RSE concrets adaptés à chaque modèle d'affaires.

3

ORGANISATION ET GOUVERNANCE RSE

Depuis fin 2022, la stratégie d'investissement responsable de SGCP est définie, mise en œuvre et pilotée par la Responsable RSE/ESG.

Ces orientations sont validées et supervisées par la Direction de la société d'investissement.

Un groupe de travail RSE interne, lancé fin 2022, animé par la Responsable RSE et composé de 10 membres de l'équipe d'investissement, a pour objectif de contribuer à structurer la démarche ESG de SGCP (revue des ambitions, des outils et process internes).

La Responsable RSE/ESG participe au processus d'investissement aux côtés des équipes d'investissements.

Elle a pour missions :

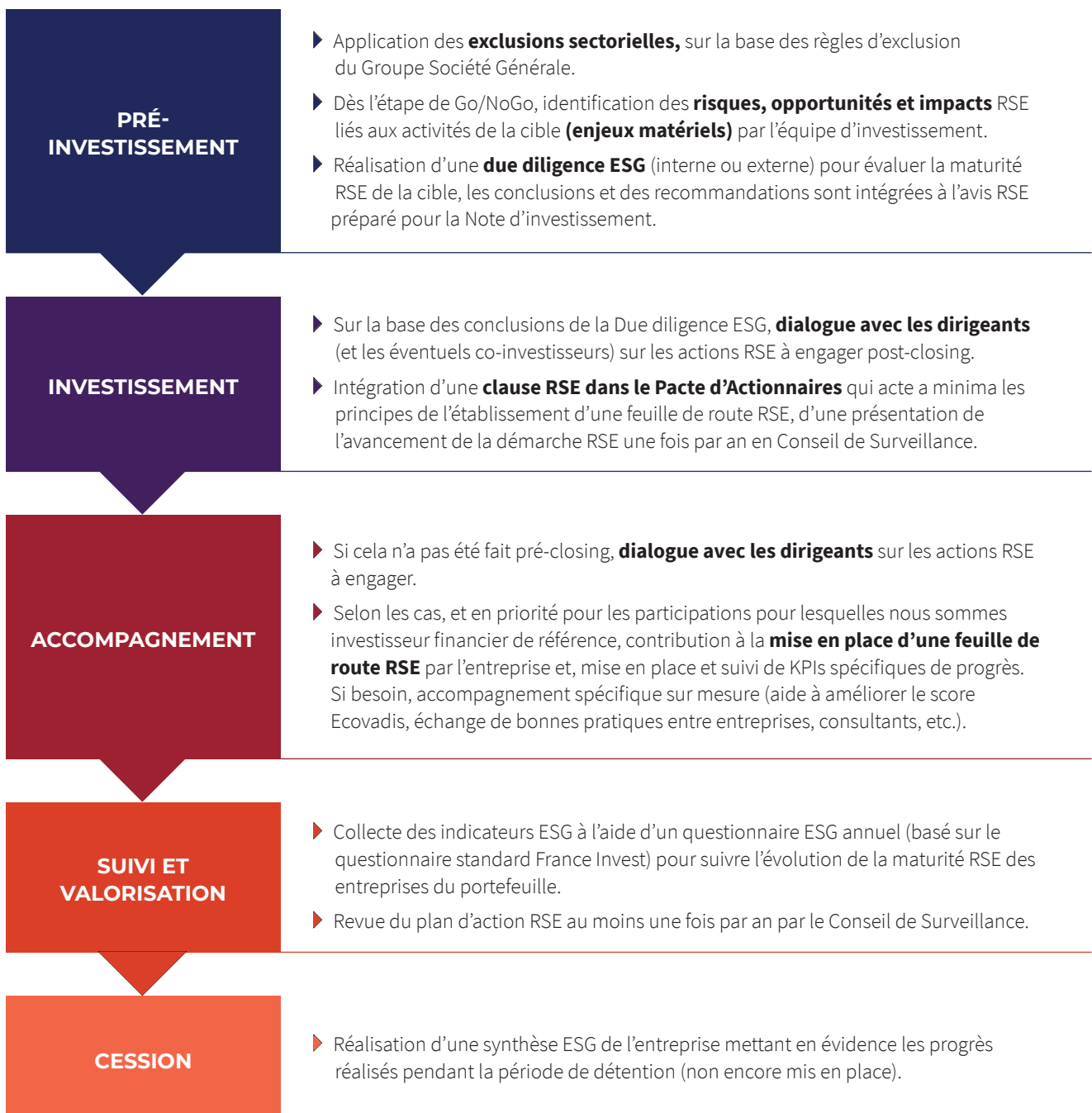
- **Pré-investissement** : d'analyser les opportunités sous l'angle ESG en émettant systématiquement un avis ESG associé à la note d'investissement présentée au comité d'investissement. Elle est membre permanent du comité d'investissement interne SGCP.
- **Pendant la période de détention** : de suivre les progrès des participations dans leur démarche RSE et pour certaines de les accompagner, en priorité pour les participations dans lesquelles nous sommes investisseur financier de référence et en complémentarité avec les éventuels autres actionnaires.



4

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

SGCP a intégré l'approche ESG dans son processus en cherchant en permanence à améliorer son approche d'évaluation ESG conformément aux meilleures pratiques du marché et aux normes et réglementations en constante évolution. L'objectif est de contribuer durablement au développement de nos participations, tout en s'assurant de leur résilience aux externalités environnementales et sociales négatives.



Ce rapport couvre 100 % des actifs sous gestion de SGCP composés d'une seule classe d'actifs - le capital investissement.



POLITIQUE D'EXCLUSION


La politique d'exclusion de SGCP se fonde sur celle du groupe Société Générale. Elle inclut des exclusions dites « normatives » et des exclusions sectorielles.


EXCLUSIONS NORMATIVES

Ces exclusions sont basées sur le respect des textes normatifs tels que les déclarations et conventions internationales (Déclaration des Droits de l'Homme, Conventions de l'OIT), les principes directeurs de l'OCDE ainsi que les **Dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies**.

Ainsi, SGCP exclut les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée dans l'exercice de leurs activités aux textes normatifs. Pour nous assurer que les entreprises ne contreviennent pas à ces principes, nous procédons à des vérifications au cas par cas, notamment en analysant les éventuelles controverses dont a fait ou fait l'objet l'entreprise.

EXCLUSIONS SECTORIELLES

Secteur d'activité	Nature de l'exclusion
 TABAC	<p>Producteurs de Tabac dont plus de 25 % des revenus proviennent des Produits du Tabac.</p> <p>Définition des Producteurs de Tabac : entreprises qui produisent du tabac et/ou fabriquent des Produits du Tabac. Cela inclut également les entreprises qui cultivent ou transforment les feuilles de tabac brut.</p>
 DÉFENSE ET SÉCURITÉ	<p>Toute entreprise directement ou indirectement impliquée dans la mise au point, la fabrication, l'acquisition, l'intégration, le stockage, la conservation, l'offre, la cession, l'importation, l'exportation, la réexportation, le commerce, le courtage, le transfert ou l'emploi des armes et équipements controversés tels que listés ci-dessous.</p> <p>Le Groupe définit un certain nombre d'armes et d'équipements controversés en raison de leur interdiction par des conventions internationales ou par les règlements de l'Union Européenne.</p> <p>Sont concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les armes à sous-munitions telles que définies par la Convention d'Oslo de 2008. ▶ Les mines antipersonnel telles que définies par la Convention d'Ottawa de 1997. ▶ Les armes biologiques ou à toxines telles que définies par la convention de 1972. ▶ Les armes chimiques telles que définies par la convention de Paris de 1993. ▶ Les programmes d'armements nucléaires des Etats non dotés au titre du Traité de Non-Prolifération de 1970. ▶ Les munitions à uranium appauvri, telles qu'interdites par la loi Belge de 1999. ▶ Les équipements n'ayant « aucune autre utilisation pratique que celle d'infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants », tels que définis par le règlement (EU) 2019/125 du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne.

Secteur d'activité	Nature de l'exclusion
 PÉTROLE ET GAZ	<ul style="list-style-type: none"> ■ Toute entreprise dont plus de 30 % des revenus proviennent des activités d'exploration et de production dans une ou plusieurs des catégories ci-dessous : pétrole produit dans l'Arctique, pétrole produit dans l'Amazonie équatorienne, pétrole issu de sables bitumineux ou autre pétrole extra lourd, pétrole ou gaz de schiste. ■ Toute entreprise privée (i.e. non détenue majoritairement par un état) qui tire la quasi-totalité de ses revenus des activités Pétrole et Gaz amont (i.e. exploration, développement et production).
 CHARBON THERMIQUE (industries extractives ou production d'énergie à partir du charbon)	Les développeurs de charbon thermique, ou entreprises réalisant plus de 25 % de leur chiffre d'affaires dans le secteur du charbon thermique, ou entreprises n'ayant pas communiqué de plan de transition en phase avec les objectifs de sortie progressive du charbon thermique 2030/2040 de Société Générale.
 MINES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Toute entreprise impliquée dans l'extraction d'amiante. ■ Toute entité impliquée dans l'exploitation de mines de charbon à ciel ouvert de type « Mountaintop Removal » dans les Appalaches (US). ■ Toute entreprise qui a recours directement au travail des enfants ou au travail forcé, tels que définis dans les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) correspondantes. <p>Le Groupe ne nouera aucune nouvelle relation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Toute entreprise générant plus de 50 % de ses revenus à partir de l'extraction de charbon sidérurgique. ■ Toute entreprise d'activités minières artisanales ou à petite échelle, concernant les services financiers.
 BARRAGES ET HYDROÉLECTRICITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des centrales hydroélectriques avec retenue en cours de développement, de construction ou d'expansion situées dans un site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, un site Ramsar, un site bénéficiant d'une protection nationale selon les catégories I-IV de l'UICN, ou un site de l'Alliance for Zero Extinction. ■ Toute activité ayant un impact matériel négatif sur la Valeur Universelle Remarquable (VUR) d'un site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.
 AGRICULTURE INDUSTRIELLE ET EXPLOITATION FORESTIÈRE	Toute entreprise active dans les secteurs de l'agriculture industrielle ou forestière amont qui a recours directement au travail des enfants ou au travail forcé, tels que définis dans les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) correspondantes.

PRÉ-INVESTISSEMENT

Le devoir de diligence ESG est un aspect clé de notre devoir de diligence en matière d'investissement.

ANALYSE ESG PRÉ-INVESTISSEMENT

Une fois que les critères d'exclusion sont appliqués et que l'entreprise cible est identifiée comme faisant partie de l'univers d'investissement, les risques, opportunités et impacts RSE liés aux activités de la cible (enjeux matériels) sont identifiés en utilisant notamment les matrices de matérialité sectorielles SASB⁽³⁾ mais, en les adaptant à la spécificité de la structure et du modèle d'affaires de l'entreprise. Concernant le niveau d'exposition sectoriel aux risques liés au climat et à la biodiversité de l'entreprise, des outils internes développés par l'équipe des risques du groupe Société Générale sont utilisés.

La vérification de la conformité de l'entreprise aux différentes réglementations ESG françaises sur des questions telles que les émissions de gaz à effet de serre, l'égalité hommes-femmes et la gouvernance d'entreprise, ainsi qu'un contrôle d'alignement par rapport aux différents engagements RSE de SGCP (voir page 13, "Nos engagements") est également menée.

L'éligibilité de l'entreprise et son alignement possible avec les critères de la Taxinomie verte de l'Union Européenne, qui représente une opportunité pour l'entreprise d'obtenir

divers financements « verts » et de contribuer aux activités considérées comme durables par l'UE, sont vérifiés.

Une fois les risques et enjeux auxquels l'entreprise doit faire face identifiés, les réponses à ces enjeux ou performance de l'entreprise sur chaque question ESG est évaluée à l'aide de notre méthodologie. Cette analyse est systématiquement réalisée, soit en interne soit en externe.

Dans tous les cas, des recommandations d'actions sont formulées, elles alimentent le dialogue RSE à mettre en place avec le(s) dirigeant(s).

SYNTHÈSE ET DÉCISION

Notre devoir de diligence ESG préalable à l'investissement est synthétisé et présenté au Comité d'investissement sous forme d'un avis RSE. Les enjeux ESG font donc systématiquement partie de la décision d'investissement et les recommandations formulées dans l'avis RSE sont intégrées à la clause RSE du Pacte d'Actionnaires. Ces points feront l'objet d'un suivi dans les mois qui suivent l'entrée au capital.

FOCUS SUR LES OUTILS D'AIDE A L'ANALYSE ESG

ENVIRONNEMENT

Pour la partie environnement de l'analyse ESG, les aspects suivants sont évalués :

Climat

Le niveau d'exposition de l'entreprise aux risques climatiques est systématiquement identifié, en utilisant une méthodologie interne développée par le groupe Société Générale qui donne un indice de vulnérabilité climatique pour le secteur, tant pour les risques climatiques physiques que pour les risques de transition. Ce positionnement sectoriel indique le niveau de risques et permet également d'identifier les activités potentiellement contributives à la transition climatique.

Biodiversité

Comme pour le climat, le niveau d'exposition de l'entreprise aux risques Biodiversité est identifié, en utilisant notamment l'indice de vulnérabilité Nature du secteur tel que proposé par le groupe Société Générale. En complément, en fonction de la localisation géographique de l'activité, nous complétons notre analyse en

utilisant l'outil ENCORE de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-FI). Notre objectif est d'une part, d'identifier le degré de dépendance de l'entreprise à la nature et, d'autre part, d'identifier les potentiels impacts de son activité sur cette dernière.

Taxinomie de l'UE

La taxinomie de l'UE est une pierre angulaire du cadre de financement durable de l'UE. Elle permet aux sociétés financières et non financières de partager une définition commune des activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental. La boussole taxinomique de l'UE, outil développé par la Commission européenne, permet de vérifier l'éligibilité des entreprises à la taxinomie verte.

SOCIAL

Pour chaque opportunité d'investissement, une vérification des exigences réglementaires et lois sociales auxquelles l'entreprise doit se conformer est menée. Il s'agit notamment des lois couvrant les sujets d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la représentation des femmes dans les instances de gouvernance, les dispositifs anti-corruption et de recueil des alertes, etc.

Ainsi nous identifions les non-conformités ou les lacunes auxquelles l'entreprise devra rapidement remédier.



(3) Le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) un organisme à but non lucratif qui élabore des normes comptables en matière de développement durable à l'intention des entreprises de divers secteurs, fournit un cadre pour la communication d'informations financièrement significatives en matière de développement durable, qui sont importantes pour les investisseurs. La SASB a récemment été intégrée à l'International Sustainability Standards Board (ISSB), après avoir fusionné avec l'International Integrated Reporting Council (IIRC) pour former la Value Reporting Foundation (VRF).



PÉRIODE DE DÉTENTION : ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

DIALOGUE ET ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

SGCP vise une période d'investissement de 5 à 7 ans durant laquelle des échanges réguliers sur les sujets RSE sont réalisés avec les dirigeants de ses participations.

Seuls ou en collaboration avec d'autres co-investisseurs financiers, nous accompagnons les entreprises dans la formalisation d'une feuille de route RSE.

Si besoin et essentiellement dans les cas où SGCP est investisseur financier de référence, un accompagnement spécifique sur mesure (aide à la définition de stratégie RSE, à l'amélioration du score Ecovadis, échange de bonnes pratiques entre entreprises, aide au cadrage des missions RSE des consultants, etc.) est apporté.

Dans tous les cas, nous sommes vigilants à ce qu'il y ait au moins une fois par an, une revue du plan d'action RSE lors d'une réunion du Comité de surveillance.

COLLECTE DES INFORMATIONS RSE

Pour suivre les progrès des entreprises dans le temps et évaluer la performance globale de son portefeuille, SGCP mène depuis 2023 (données 2022) une campagne annuelle de collecte de données ESG.

Pour assurer l'homogénéité du suivi des données et faciliter la collecte, SGCP utilise le questionnaire développé par France Invest pour les investisseurs privés.

Lorsque pour une participation donnée, SGCP est en co-investissement, afin de limiter la sursollicitation de l'entreprise, SGCP essaye de récupérer les données ESG déjà collectées par les autres co-investisseurs.

Dans le cas où SGCP sollicite directement l'entreprise, une réunion d'échange avec le dirigeant ou le responsable/référent RSE est organisée concomitamment à l'envoi du questionnaire, afin de les guider dans la compréhension du questionnaire mais aussi et surtout, de faire un point complet sur l'avancement de leur démarche RSE.

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL ET COLLABORATION AVEC L'ÉCOSYSTÈME DU CAPITAL INVESTISSEMENT

SGCP agit en tant qu'actionnaire minoritaire dans ses investissements. SGCP est le plus souvent représenté dans les comités de suivi des sociétés accompagnées (comité ou conseil de surveillance, comité stratégique, ou comité d'associés, ...) et participe aux délibérations avec une voix consultative ou délibérative selon les situations. Grâce aux relations durables et de confiance construites avec les dirigeants, SGCP réussit à s'engager auprès des entreprises pour améliorer leurs pratiques RSE.

Afin que les pratiques des entreprises progressent sur la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans leur modèle d'affaires, SGCP considère qu'il est important de collaborer de manière significative avec les co-investisseurs au

stade de pré-investissement, dans la mesure du possible, ainsi qu'au cours de la période de détention. SGCP vise à établir une position commune en ce qui concerne la stratégie, les objectifs et les feuilles de route ESG pour les entreprises dans lesquelles nous investissons.

SGCP s'engage également indirectement auprès des décideurs politiques par l'intermédiaire de France Invest, l'association des professionnels des investisseurs en capital en France. Plusieurs membres de notre équipe participent activement à des groupes de travail de place, notamment au sein des commissions Talent & Diversité et Sustainability de France Invest.

5

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT

13 NOUVEAUX INVESTISSEMENTS 2023



koesio

KOESIO
Décembre 2023

Transformation numérique
des entreprises

Demgy
Lighter. Smarter. Greener

DEMGUY
Décembre 2023

Plasturgie

Wichard

WICHARD
Novembre 2023

Équipements pour le
-nautisme et la sécurité

claire
GROUPE

GROUPE CLAIRES
Octobre 2023

Production d'équipements
destinés à l'adduction d'eau

LGI WINES
TRADITION & INNOVATION

LGI WINES
Octobre 2023

Négociant en vin

France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE

FRANCE VALLEY
Juillet 2023

Gestionnaires d'actifs
alternatifs

PLASTISUD

PLASTISUD
Juillet 2023

Fabricant de moules
à injection

Uba
lebronze alloys

LEBRONZE ALLOYS
Juillet 2023

Fonderie d'alliages spéciaux

MILEXIA

MILEXIA
Juillet 2023

Distributeur de systèmes
électroniques et mécaniques

CARTOSPÉ
Packaging

CARTOSPÉ PACKAGING
Avril 2023

Transformation
de cartonnage

acmt
INDUSTRIE

ACMT
Mars 2023

Conception, fabrication, pose
de structures métalliques

LE COMPTOIR DES FLANDRES

TRADITION DU NORD
Février 2023

Biscuiterie et confiserie

ThéradiAl
GROUPE THÉRADIAL

THÉRADIAL
Février 2023

Distributeur français de
dispositifs médicaux



4 CESSIONS 2023

ATRIX GROUP

ATRIX GROUP
20217 | 2023

Ingénierie industrielle

EUREDEN
LA TERRE NOUS RÉUNIT

EUREDEN
2013 | 2023

Agri-Industrie, distribution
verte et professionnelle

EQUIP'AERO
INDUSTRIE

EQUIP'AERO INDUSTRIE
2008 | 2023

Équipementier et
maintenance aéronautique

EMERAUDE

**EMERAUDE
INTERNATIONALE**
2017 | 2023

Industrie plasturgique



FAITS MARQUANTS 2023

NOUVEAUX ENGAGEMENTS

 SGCP est devenu signataire des PRI

 Signature de la charte de France Invest sur le partage de valeur.

STRUCTURATION DE L'APPROCHE ESG ET INTÉGRATION DES ENJEUX ESG DANS L'ANALYSE DE TOUTES LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT GRÂCE À LA CRÉATION D'OUTILS INTERNES D'ANALYSE :

Objectif

Réalisation

A l'étape des Go/NoGo, SGCP identifie systématiquement les risques et enjeux RSE matériels des activités de la cible.



100 % des analyses d'investissement comprenaient une analyse ESG préliminaire au stade Go/NoGo.

100 % des dossiers d'investissements soumis au comité d'investissement ont intégré un avis ESG basé sur une analyse ESG détaillée réalisée en interne ou en externe.



100 %

100 % des Pactes d'Actionnaires comportent une clause ESG (basée sur le format SGCP ou sur le format d'un co-investisseur).



100 %

SUIVI ET REPORTING

Objectif

Réalisation

Atteindre un taux de collecte de 50 % (par rapport aux entreprises sollicitées) pour la **1^{re} campagne annuelle de collecte de données ESG lancée en 2023 (pour la collecte des données 2022)**.



Taux de collecte 2023 des entreprises sollicitées : **66%** (couvrant 43% du portefeuille).

100 % des sociétés en portefeuille au 31/12/2022 ont fait l'objet d'une 1^{re} revue « à dire d'expert » pour évaluer leur niveau de maturité ESG.



97%

Calculer le bilan GES (scopes 1/2/3) de SGCP.



1^{er} bilan GES de SGCP calculé sur les scope 1, 2 et 3 hors portefeuille d'investissement. Un plan d'action a aussi été défini



FORMATION ET SENSIBILISATION DE L'ÉQUIPE SGCP

- ✓ **Organisation de Fresques du Climat** pour sensibiliser l'ensemble de l'équipe au changement climatique.
- ✓ Dans le cadre du plan de formation de l'équipe, chaque collaborateur de l'équipe SGCP doit suivre **au minimum une formation RSE** au cours de l'année à choisir dans le catalogue RSE du groupe Société Générale (y compris les formations Finance durable de la SFAF).
- ✓ **Conférence sur l'agriculture et le changement climatique** organisée en octobre 2023, donnée par Serge Zaka, ingénieur agronome et docteur en agro climatologie.

SENSIBILISATION DES DIRIGEANTS

- ✓ **Séminaire RH « Marque employeur » :** Une trentaine de dirigeants ou DRH des participations de SGCP ont été réunis le temps d'une journée consacrée à la marque employeur. Grâce à un *serious game* animé par deux consultants RH, différentes thématiques ont été abordées : le marché de l'emploi, l'offre d'emploi augmentée, le sens du travail et l'expérience proposée, la culture d'entreprise, l'image et la promesse employeur, l'onboarding d'un nouveau collaborateur, la communication digitale et le profil LinkedIn....
- ✓ **Evènement Philanthropie à Paris :** SGCP a réuni une vingtaine d'entrepreneurs de son portefeuille autour d'une conférence animée par Philippe Journo, Président et Fondateur de Compagnie de Phalsbourg et grand philanthrope, et Croisine Martin-Rolland, Déléguée générale de la Fondation 29 Haussmann et Responsable du Soutien Philanthropique de la banque privée. L'évènement a porté sur l'éducation des entrepreneurs aux différents moyens de redonner à la société, par le biais de fondations et d'autres moyens philanthropiques.

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE PLACE DE FRANCE INVEST

- ✓ **Commission Diversité & Talents depuis 2020 :** L'objectif de ce groupe de travail est de travailler sur les questions d'inclusion, de parité et de diversité dans le secteur du capital investissement. Au cours de l'année écoulée, elle a organisé des interventions dans trois universités : Panthéon, Assas, Sorbonne et Toulouse Business School. Ces interventions visent à diversifier le vivier de recrutement du secteur du capital investissement, en aidant plus de 950 étudiants issus de milieux sociaux et culturels divers. Les étudiants ont reçu des informations et des conseils sur le fonctionnement du secteur du capital investissement, ainsi que des conseils pour le recrutement.
- ✓ **Commission Sustainability :** La responsable RSE a intégré la Commission Sustainability de France Invest cette année en rejoignant le groupe de travail formation.



6

LES CHIFFRES CLÉS 2023

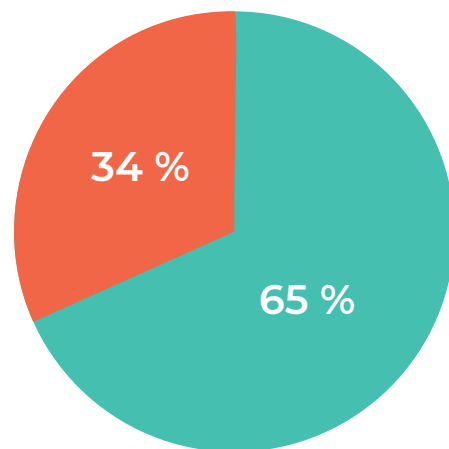
LES CHIFFRES CLÉS 2023 DE L'ÉQUIPE SGCP

SOCIAL

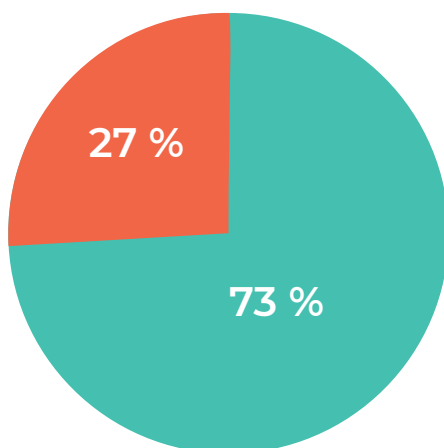
RÉPARTITION HOMMES | FEMMES

 **FEMMES**  **HOMMES**

AU SEIN DE L'EFFECTIF TOTAL DE SGCP
Effectif SGCP permanent au 31/12/2023 : 38 collaborateurs

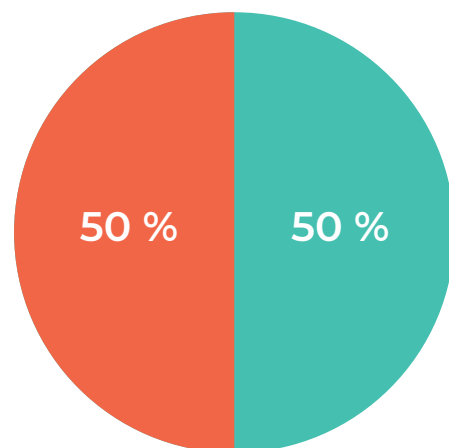


AU SEIN DE L'ÉQUIPE
D'INVESTISSEMENT DE SGCP



Objectif SGCP 2030 :
40 % de femmes dans l'équipe d'investissement

AU SEIN DU
COMITÉ D'INVESTISSEMENT



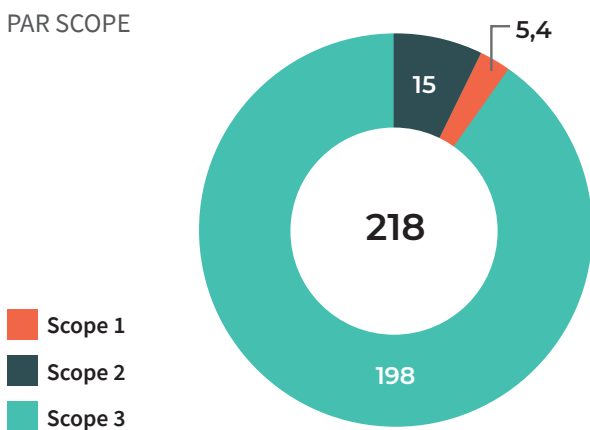
Objectif SGCP 2030 :
minimum 25 % de femmes dans le Comité d'investissement
Objectif SGCP 2035 :
30 % de femmes dans le Comité d'investissement

ENVIRONNEMENT

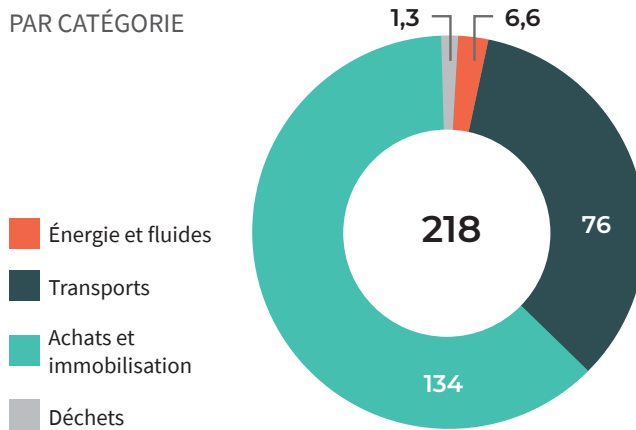
En 2023, SGCP en tant qu'entité du groupe Société Générale en France a réalisé son premier bilan carbone (hors portefeuille d'investissement) avec le cabinet de conseil Aktio dont la plateforme a été validée conformes aux exigences de la méthodologie Bilan Carbone® par l'Association pour la transition Bas Carbone (ABC).

ÉMISSIONS DE SGCP EN TCO₂e

PAR SCOPE



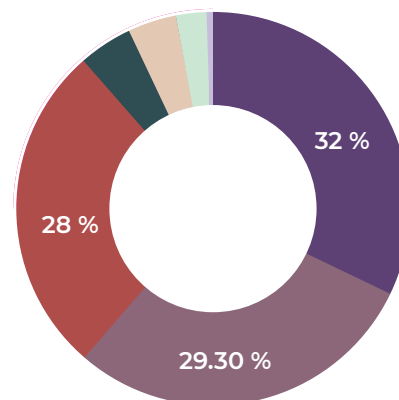
PAR CATÉGORIE



Les émissions liées aux déplacements des collaborateurs (regroupant à la fois les déplacements professionnels, les déplacements domicile-travail et le carburant payé par les indemnités kilométriques) représentent 35 % du bilan, et correspondent en grande partie aux déplacements en voiture, pour se rendre dans les bureaux comme pour effectuer des déplacements professionnels, ainsi qu'aux vols en avion. Les achats de prestations de services (56 %) représentent l'autre section majeure de ce bilan. Les immobilisations (5,1 %) ne constituent qu'une faible part du Bilan Carbone de SGCP.

Focus sur les déplacements professionnels

Les émissions relatives aux déplacements professionnels en avion sont normalement l'exception pour SGCP mais en 2022, le séminaire annuel de l'équipe a induit une forte hausse du recours à l'avion.



Actions mises en œuvre

SGCP en tant qu'entité du groupe Société Générale est hébergée dans les locaux de Société Générale et ses collaborateurs disposent de contrats de travail Société Générale. Ainsi pour ce qui concerne les politiques (RH, consommation d'énergie des bâtiments, informatique, déplacements) et ambitions (Employeur Responsable, Acheteur responsable, Entreprise Ecoresponsable) liées à son fonctionnement interne, SGCP est dépendant des actions du Groupe sur beaucoup de sujets⁽⁴⁾. Néanmoins, sur les périmètres sur lesquels SGCP a un levier d'action notamment en lien avec les émissions GES, des décisions ont été prises pour contribuer à l'objectif de réduction de 50 % des émissions compte-propre du Groupe entre 2019 et 2030.

Ainsi, pour réduire les émissions liées aux déplacements professionnels, SGCP encourage ses collaborateurs à limiter leurs déplacements en privilégiant les visioconférences, lorsque c'est possible et pertinent, et surtout à limiter l'utilisation de l'avion au strict minimum. Les séminaires annuels de l'équipe sont désormais organisés de manière à ce que tous les collaborateurs puissent éviter l'avion. SGCP a aussi prévu d'organiser en 2024, une sensibilisation à l'écoconduite pour les collaborateurs passant beaucoup de temps sur la route. Concernant les équipements IT, SGCP a systématisé le recours à du matériel reconditionné pour l'ensemble des collaborateurs notamment, et au-delà de ce qui est proposé par le Groupe, pour les téléphones professionnels des collaborateurs.

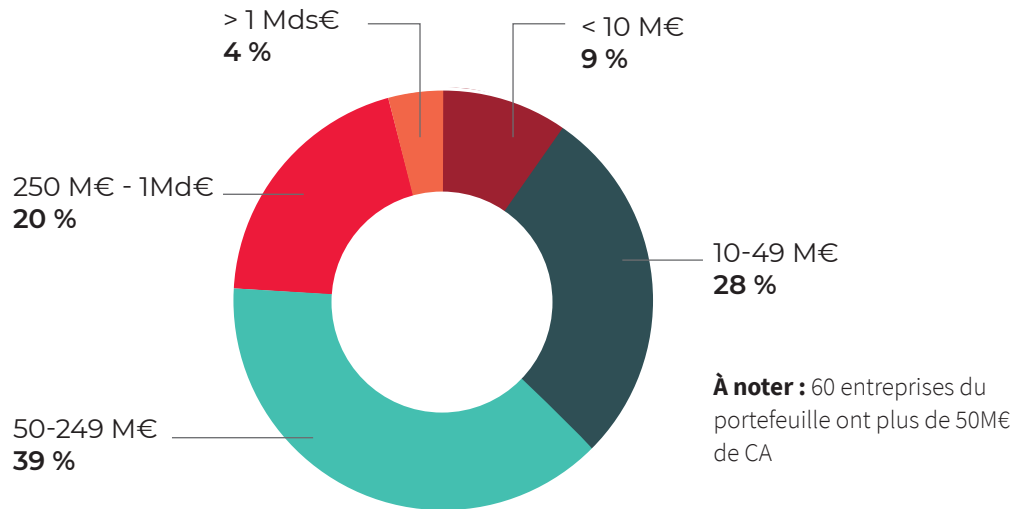
(4) Ces actions sont détaillées dans le Rapport Intégré du Groupe : <https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/2024-05/rapport-integre-2023-2024.pdf>



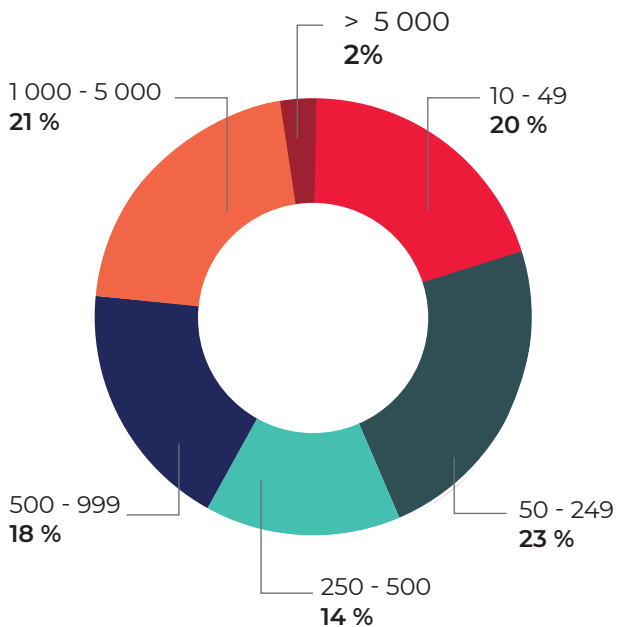
LES CHIFFRES ESG 2023 CLÉS DE NOTRE PORTEFEUILLE

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE

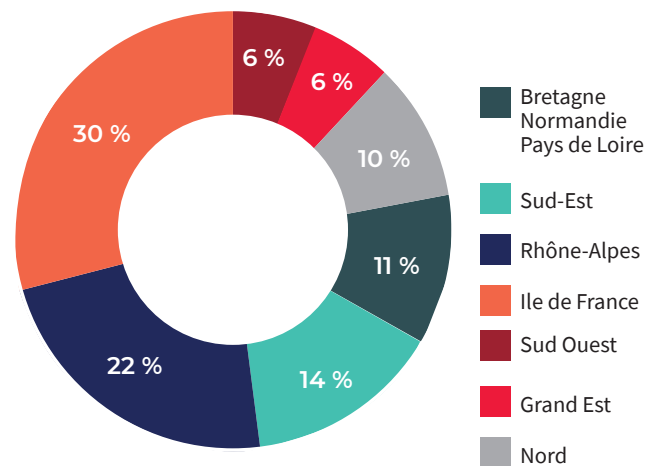
RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS DU PORTEFEUILLE PAR CHIFFRE D'AFFAIRES



PAR EFFECTIFS (ETP)



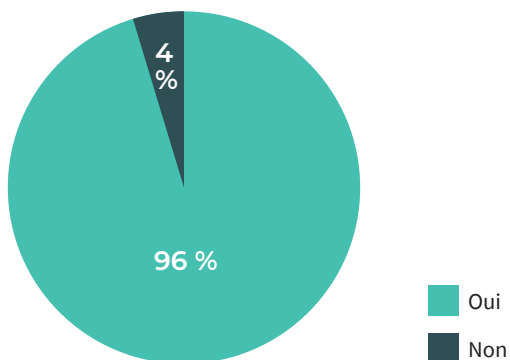
PAR RÉGION (NB DE PARTICIPATIONS)



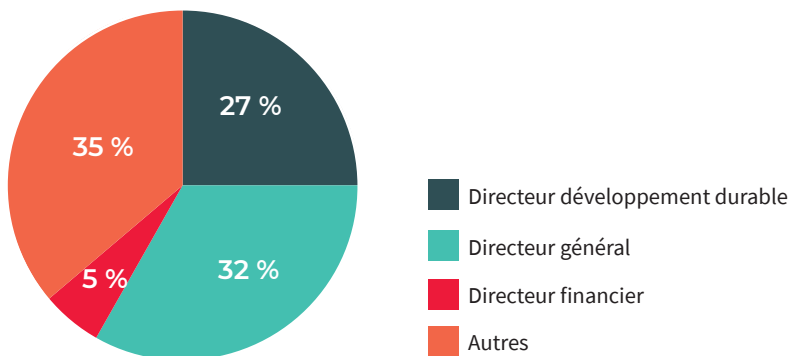
Les chiffres présentés dans la suite de cette section sont majoritairement issus des réponses aux questionnaires collectées en 2024 (56 entreprises répondantes vs 40 l'an dernier) lors de la campagne de reporting SGCP. Lors de cette campagne ESG 2024, 91 entreprises ont été sollicitées directement ou indirectement via les co-investisseurs, soit un taux de réponses de 61,5 % (+40% vs 2023).

INDICATEURS DE GOUVERNANCE RSE

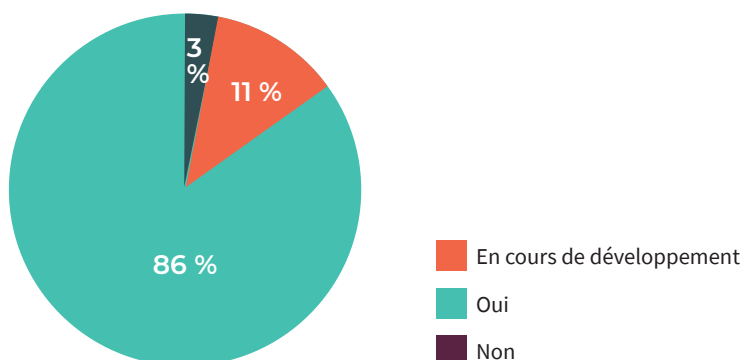
ENTREPRISES AYANT AU MOINS UNE PERSONNE EN CHARGE DES QUESTIONS DE DURABILITÉ



FONCTION(S) DE LA OU DES PERSONNES EN CHARGE DES QUESTIONS DE DURABILITÉ



ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA PERFORMANCE RSE EST EXAMINÉE AU MOINS UNE FOIS PAR AN EN CONSEIL D'ADMINISTRATION OU CONSEIL DE SURVEILLANCE



DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

CLIMAT

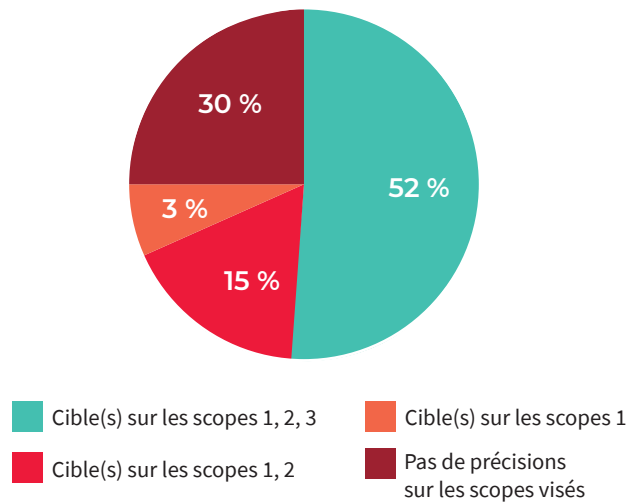
CALCUL DES ÉMISSIONS GES

Périmètre couvert par le bilan GES	Nombre d'entreprises
Scope 1	2
Scope 1 Scope 2	9
Scope 1 Scope 2 Scope 3	30
TOTAL GÉNÉRAL	41

41 des 48 entreprises ayant répondu à la question ont évalué leur empreinte carbone (vs 24 en 2022 pour 40 répondants) soit **73 %** des répondants 2023 au questionnaire. Parmi elles, 31 (soit **65 %**) ont réalisé leur bilan GES sur les 3 scopes.

TRAJECTOIRE DES ÉMISSIONS GES

Répartition des cibles de réduction d'émissions GES par scope visé pour les 27 entreprises ayant des cibles



27 des 46 entreprises ayant répondu à la question ont fixé des cibles en matière de réduction des GES, soit **47 %** des répondants 2023 au questionnaire et parmi elles, 7 ont fait approuver leur cible par SBTi⁽⁵⁾ et **9** sont en cours.

BIODIVERSITÉ

Seules 7 entreprises ont déclaré avoir évalué l'impact de leur dépendance en matière de biodiversité et aucune n'a évalué ses impacts sur la biodiversité.



(5) Science Based Target Initiative: <https://sciencebasedtargets.org/>

DONNÉES SOCIALES

EFFECTIF

Au total, les 57 participations SGCP ayant répondu au questionnaire représentent 83261 ETP dont 88 % d'emplois permanents.

FEMMES DANS LA GOUVERNANCE

17 %

de femmes en moyenne dans les instances exécutives

Pour les participations de plus de 500 salariés, l'objectif de la Charte France Invest est d'atteindre 30 % en 2030. Pour les 21 entreprises du portefeuille de SGCP de plus de 500 salariés ayant répondu à la question, 2 participations ont aujourd'hui plus 30 % de femmes dans leurs instances exécutives. La moyenne pour ces 21 entreprises est de 19 %.

20 %

de femmes en moyenne au sein du Conseil d'administration ou conseil de surveillance

Pour ces participations répondant aux seuils de la loi Copé-Zimmerman, l'objectif est d'atteindre 40 %. Sur les 50 entreprises concernées, 6 sont au delà du seuil de 40 %.

11 %

des entreprises de l'ensemble du portefeuille SGCP sont dirigées par une femme qui occupe le poste de présidente ou directrice générale⁽⁶⁾.

INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

49,4 % (vs 48 % en 2022) des 83 participations concernées par l'obligation légale ont publié leur Index Egalité professionnelle F/H. Le score moyen de l'Index Egalité professionnelle F/H des participations SGCP en 2023 est de **85,33/100** (vs 84,5 /100 en 2022) quand le score moyen des entreprises françaises en 2023 est de 88/100.

TURNOVER ET ABSENTÉISME

Indicateurs	Moyenne	Médiane	Répondants
Taux de turnover	17 %	15,5 %	42
Taux d'absentéisme	5 %	4 %	36

Les sociétés du portefeuille ayant un taux de turnover supérieur à la médiane (15,5 % en 2023), sont dans les secteurs Technologie et Informatique (25 %), Automobile (13 %) et BTP (13 %).

Les sociétés du portefeuille ayant un taux d'absentéisme plus élevé que la médiane sont des entreprises industrielles.

(6) Selon une étude Bpifrance, 12 % des PME et ETI sont dirigées par des femmes en France. Bpifrance Le Lab - Chiffres clefs de l'étude « Dirigeantes et dirigeants de PME et ETI : quelles différences ? » 1^{er} décembre 2022



DONNÉES SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR

Plus de **20 %** des entreprises du portefeuille SGCP ont ouvert leur capital à leurs salariés. Le taux moyen d'actionnaires salariés est de 23 % (min 1 % - max 95 %).

La part de capital détenue par les salariés des entreprises du portefeuille ayant ouvert leur capital est en moyenne de **15,9 %**.

DONNÉES SUR L'ÉTHIQUE ET LES ACHATS RESPONSABLES

78 %

des 45 entreprises
répondantes ont mis en place
un Code éthique

64 %

des 50 entreprises
répondantes évaluent
les questions de durabilité
dans la chaîne
d'approvisionnement

71%

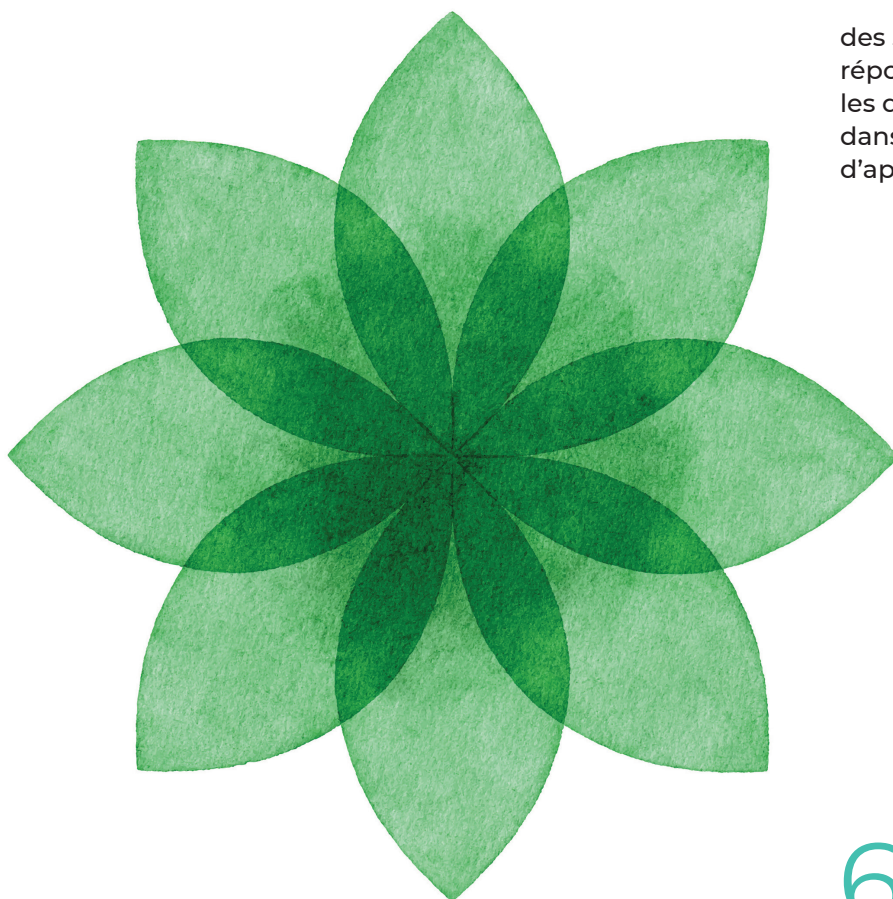
des 31 entreprises
ayant répondu à la
question ont mis en place
une politique de lutte
contre la corruption

64,5 %

des 48 entreprises
répondantes ont mis
en place une charte
achats responsables

91%

des 34 entreprises ayant
répondu à la question
ont mis en place une
politique en matière de
confidentialité des données



7

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS RSE DE SGCP POUR LES ANNÉES

2024/2025

1 LANCER UN FONDS À IMPACT

2 AMÉLIORER LA POLITIQUE RSE DE SGCP

- ▶ Renforcer la politique d'exclusion SGCP.
- ▶ Continuer à améliorer nos outils RSE pour l'analyse ESG.
- ▶ Former de toute l'équipe à la matérialité des enjeux ESG.
- ▶ Intégrer les scores de maturité ESG dans la valorisation du portefeuille.

3 RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PARTICIPATIONS

- ▶ Améliorer le suivi et mieux mesurer les progrès des entreprises en matière de RSE pendant la période de détention, en veillant à ce que les entreprises du portefeuille disposent de plans d'action et d'objectifs RSE (en mettant l'accent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'égalité entre les hommes et les femmes et le partage de la valeur).
- ▶ Continuer à sensibiliser les chefs d'entreprise.
- ▶ Dans le cadre du reporting ESG annuel, mettre en place d'un retour personnalisé aux participations pour lesquelles SGCP est actionnaire financier de référence.

4 PARTICIPER AUX TRAVAUX DE PLACE ESG DU CAPITAL INVESTISSEMENT

- ▶ Contribuer activement à plusieurs groupes de travail de la Commission Sustainability de l'association française France Invest, et participer en tant qu'observateur aux travaux de la Commission Impact.



Capital Partenaires

Société Générale, S.A. au capital de 1 000 395 971,25 EUR – 552 120 222 RCS Paris – Siège social : 29 bd Haussmann, 75009 Paris.
Intermédiaire en assurance d'investissement enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 022 493 (www.orias.fr). N° ADEME : FR231725_01YSGB.

